

Journée nationale des PRITH Plans Régionaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Discours de Myriam El Khomri



Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, chère Ségolène Neuville,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents de Conseils régionaux
Madame la cheffe de service de la Dgefp
Monsieur le Directeur du travail,
Mesdames et Messieurs les directeurs des Direccte
Messieurs les directeurs généraux des fonds
Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour et à toutes et à tous et merci pour votre invitation. Je suis très heureuse d'être parmi vous ce matin **et je me réjouis de votre mobilisation à toutes et à tous** qu'il s'agisse des réseaux impliqués dans les PRITH et des entreprises.

En effet, le très large panel d'acteurs représenté ce matin est la parfaite illustration de ce que sont les PRITH. Des partenaires rassemblés autour d'un objectif commun : favoriser un meilleur accès des personnes handicapées à l'emploi et à la formation professionnelle.

Dans le prolongement de l'action menée par mon prédécesseur, François Rebsamen, **je souhaite aujourd'hui réaffirmer l'engagement sans faille du Gouvernement pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap.**

Vous connaissez la situation des personnes en situation de handicap dans notre pays :

- 2 millions de personnes en âge de travailler déclarent avoir une reconnaissance administrative d'un handicap ;

- La population reconnue handicapée présente des caractéristiques structurelles propres : elle est souvent plus âgée et moins diplômée que le reste de la population.

Ces deux points doivent nous alerter. Parce qu'ils **constituent des freins supplémentaires à l'accès au marché du travail** : les personnes porteuses d'un handicap sont deux fois plus touchées par le chômage avec un taux de chômage de plus de 20 % - soit plus du double par rapport à la population générale. **C'est injuste et inacceptable.** C'est la raison de notre mobilisation collective.

Je veux rappeler ce que dit la loi : **les établissements de plus de 20 salariés doivent atteindre l'objectif de 6% de personnes en situation de handicap.**

Et si le **taux d'emploi progresse il reste très en deçà de la loi** : 3,1 % dans le privé, soit environ 360 000 personnes et 4,9 % dans le secteur public soit environ 210 000 personnes.

(...)

Vous le savez, **le Président de la république a tracé une feuille de route ambitieuse lors de la Conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014 afin que nos concitoyens puissent « vivre et travailler comme les autres, avec les autres ».** La politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées doit se déployer sur un spectre extrêmement large. L'ensemble des mesures annoncées, sur lesquelles mes services sont entièrement mobilisés, font écho au programme de cette journée. Je souhaite toutefois rappeler ici quelques priorités :

- 1ère priorité : il s'agit d'améliorer la qualification des personnes handicapées en renforçant leur accès à la formation professionnelle. A ce titre, les nouveaux outils issus de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale doivent être pleinement mobilisés, notamment le **compte personnel de formation (CPF)**, droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de sa vie active.

- 2ème priorité : inciter les entreprises à développer leurs liens avec les personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, plusieurs chantiers ont été ouverts :

. La simplification du dispositif de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) qui constitue un puissant vecteur d'aide à l'embauche et au maintien dans l'emploi pour les recruteurs entrera en vigueur en 2016.

. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ouvre la reconnaissance de **nouveaux parcours professionnels à travers l'incitation pour les entreprises à accueillir des personnes handicapées en période de stages** ou en période de mise en situation en milieu professionnelle (PMSMP), qui leur permettent de découvrir l'entreprise et de se confronter à des situations réelles de travail pour faire émerger un projet professionnel, des compétences et ouvrir la voie à une démarche de recrutement.

Enfin, il nous faut **poursuivre l'effort de mobilisation des contrats aidés en direction des travailleurs handicapés** car ils constituent un outil efficace d'insertion dans l'emploi. Et dans ce domaine, nous progressons : de 9,2% des bénéficiaires des emplois aidés en 2013 nous sommes passés à 12% en 2015. **Ces résultats sont encourageants, mais il faut aller plus loin au regard du taux de chômage des personnes handicapées**

- **3ème priorité : accompagner les personnes handicapées tout au long de leur vie active, sécuriser leur parcours professionnel et prévenir la désinsertion professionnelle.**

Aujourd'hui environ 65.000 personnes sont licenciées chaque année pour inaptitude. Je vous le dis comme je le pense : ce n'est pas acceptable. Nous devons agir en amont et prévenir ces situations grâce à une action coordonnée des acteurs. **Le plan santé au travail 2015-2019 sera un levier d'action puissant en la matière avec un axe stratégique dédié au maintien dans l'emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle.**

- **4ème priorité : s'appuyer sur la négociation collective pour progresser vers l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de 6%.** Le Président de la République a fixé l'objectif de triplement du nombre d'accord signés d'ici à trois ans. Pourquoi ? Parce que la négociation des partenaires sociaux au sein même de l'entreprise sur le sujet du handicap favorise grandement l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap comme en témoigne le bilan des accords réalisés en 2014 : le taux moyen d'emploi de travailleurs handicapés en fin d'accord s'établit à 3,88%. **L'Etat accompagnera cette dynamique en simplifiant les procédures d'agrément et en accompagnant les entreprises dans la démarche. Comme l'a annoncé Ségolène Neuville, la négociation collective sur le handicap fera l'objet d'une prochaine table ronde.**

- **5ème priorité : promouvoir les échanges entre le secteur adapté et protégé et les entreprises. Il s'agit de créer une dynamique pour un parcours professionnel valorisant les compétences des travailleurs handicapés et leur permettant de s'orienter vers le milieu ordinaire pour ceux qui le souhaitent.**

La création d'une base de données nationale référençant l'ensemble des structures **permettra de développer le recours des acheteurs publics et privés aux ESAT et aux entreprises adaptées.** Pour ces dernières, le Gouvernement poursuivra son soutien à ce très bel outil d'insertion professionnelle des personnes handicapées grâce à la création d'ici à deux ans de 1.000 aides au poste supplémentaires.

Je vous l'ai dit, la question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est essentielle. C'est un principe de justice sociale. Et je serai particulièrement vigilante et mobilisée – et à nos côtés, avec Ségolène Neuville, l'ensemble du gouvernement.

Et malgré un contexte budgétaire contraint, mon ministère **a augmenté les crédits affectés à cette politique de plus de 20% depuis 2012., soit 633 M€ en 2015. C'est un investissement**

important. Mais il est nécessaire. C'est grâce à cette mobilisation, à notre mobilisation collective, que nous créons les conditions pour que le marché du travail s'adapte aux spécificités de chacun pour une insertion durable des personnes en situation de handicap.

Je l'ai dit, cette journée rassemble les différents acteurs, nationaux et territoriaux, autour de la mise en œuvre des PRITH qui se sont structurés depuis leur création en 2009. **Les PRITH ont une grande importance car c'est bien au niveau local que s'incarnent nos politiques et qu'elles produisent leurs effets au bénéfice des personnes concernées.**

Les PRITH s'inscrivent désormais dans un cadre renouvelé par la loi du 5 mars 2014 qui a notamment permis la mise en place des CREFOP et a conféré de nouvelles compétences aux Conseils régionaux en matière de formation. Les PRITH sont également impactés par la réorganisation territoriale en cours et **notamment la création prochaine des 13 nouvelles régions. J'ai conscience que cette réforme d'ampleur est source de questionnements** parmi les acteurs de terrain qui animent et travaillent au quotidien au sein des PRITH.

Vous pouvez néanmoins être assurés de la pleine mobilisation des services du ministère travaillent sur ce sujet et vous accompagneront tout au long de cette réforme. Je vous rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) **prévoit que l'ensemble des plans régionaux en vigueur lors de la création des nouvelles régions, s'applique jusqu'à leur remplacement par des documents correspondant au ressort des nouvelles régions.** Cette substitution devra avoir lieu au plus tard 3 ans à compter de la publication de la loi. **Cela nous laisse donc du temps pour imaginer ensemble ce que seront les PRITH de demain.**

En tout état de cause, les dynamiques engagées, que je tiens une nouvelle fois à saluer, ne doivent pas s'essouffler ou être mises en « suspens » du fait des évolutions en cours, il est nécessaire de poursuivre le travail engagé pour assurer aux personnes en situation de handicap, un meilleur accès à l'emploi.

C'est un enjeu important, **c'est une question d'égalité professionnelle et je vous remercie pour votre mobilisation à toutes et à tous.**

Discours de Ségolène Neuville - Ouverture

Mercredi 30 septembre 2015

Seul le prononcé fait foi



Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être venus si nombreux ce matin pour l'ouverture de la journée nationale des Plans régionaux pour l'insertion des travailleurs handicapés. Le sujet est sérieux : il nous faut plus que jamais faire avancer la question de l'emploi des personnes handicapées.

Je vous remercie, Madame la Ministre, de votre présence car c'est là un signe fort.

Elle marque votre attachement à l'accès et au maintien des travailleurs handicapés **en milieu ordinaire de travail**. Mais aussi l'accent mis par le Gouvernement sur le caractère inclusif de sa politique du handicap, politique qui constitue une priorité du Gouvernement.

Déclinée en matière d'emploi des travailleurs handicapés, **cette politique prend appui sur des évolutions législative et supra législative importantes.**

En premier lieu l'adoption de la loi du 11 février 2005. Ce texte, en invitant les partenaires sociaux à placer l'emploi des travailleurs handicapés au cœur du dialogue social ainsi que les entreprises à procéder aux aménagements raisonnables exigés par la directive européenne du 27 novembre 2000, donne clairement la priorité au travail en milieu ordinaire.

Mais aussi la ratification par la France en 2010 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Son article 24 précise que les personnes handicapées doivent avoir accès sans discrimination à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue.

Son article 27 reconnaît aux personnes handicapées le droit au travail et notamment à la possibilité de gagner leur vie en exerçant le métier qu'elles ont librement choisi ou accepté. Il en rappelle aussi les conditions : le marché du travail et le milieu de travail doivent être respectivement ouvert et accessible, de telle sorte de favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

Cette politique inclusive s'accompagne aussi d'une nouvelle méthode de travail inscrite à la feuille de route du Comité interministériel du handicap de 2013. Elle consiste à rendre obligatoire la prise en compte de dispositions relatives aux personnes en situation de handicap dans la rédaction de chaque projet de loi soumis au Parlement. Le premier texte à avoir mis cette mesure en application est la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle dont vous portez, Madame la Ministre, la mise en œuvre.

Bien entendu, le tournant pris par le Gouvernement en matière de politique du handicap ne saurait se résumer à des principes généraux de droit et à une méthode. **Il se traduit aussi par des mesures inscrites à la feuille de route du Gouvernement**, laquelle a été dernièrement enrichie avec la tenue de la Conférence nationale du handicap de décembre dernier.

A l'issue de ces travaux, le Président de la République a fait rendre public un relevé de conclusion dressant des perspectives à trois ans. Je n'en développerai que quelques-unes.

Vous connaissez l'attachement tout particulier du Président de la République à l'exemplarité de la fonction publique. Cette exemplarité, elle doit aussi se manifester en matière de politique du handicap et d'inclusion accompagnée. C'est pourquoi le chef de l'État a souhaité que, d'ici la fin 2016, le Conseil d'État, la Cour des comptes ainsi que les autorités administratives indépendantes soient soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

Autre mesure à valeur symbolique forte, l'accès aux postes d'encadrement supérieur de la fonction publique va être progressivement ouvert par dispense de concours aux personnes handicapées. En commençant par les corps recrutant à la sortie de l'ENA.

Il a également été demandé à ce que la négociation sur la diversité dans la fonction publique engagée cette année prenne en compte les sujets du recrutement, des carrières et de la formation continue des agents handicapés.



Enfin, la feuille de route affiche clairement deux objectifs phares : **la révision du chantier des prestations ponctuelles et le triplement en trois ans du nombre des accords d'entreprise agréés.**

Pour ce qui concerne les prestations ponctuelles, j'ai donné la priorité au **renforcement de l'accès et du maintien en emploi ordinaire des personnes en situation de handicap psychique.** C'est pourquoi j'ai engagé, en lien avec Myriam El Khomri et Marylise Lebranchu, des discussions avec l'AGEFIPH et le FIPHFP.

L'objectif est de mieux préciser les interventions des deux structures dans ce domaine, en complémentarité avec les structures plus spécialisées, les groupes d'entraide mutuelle par exemple ou des plates-formes de soutien à l'accès à l'emploi initiées par les ESAT. Quoi de plus logique que de partir du savoir-faire des équipes des ESAT pour accompagner les personnes vers l'emploi ordinaire ?

S'agissant des ESAT, des crédits ont été identifiés par la circulaire budgétaire 2015 pour permettre de financer de telles initiatives.

Pour que ce mouvement s'accélère, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 prévoit le financement des ESAT dans le cadre de l'ONDAM médico-social de façon à permettre des redéploiements de crédits, par exemple pour accompagner à l'emploi les jeunes adultes bénéficiaires de l'amendement « Creton ».

Je terminerai mon propos par une nouvelle dont je vous offre la primeur : Myriam El Khomri m'a proposée d'organiser au ministère du travail une **table-ronde consacrée à la négociation collective sur le handicap.**

Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs affichés par le Président de la république et sera organisée à la suite de la conférence sociale du 19 octobre prochain, de telle sorte d'associer

pleinement les partenaires sociaux puisque les travaux préparatoires et le second bilan des accords seront alors achevés.

Madame la ministre, je vous assure que les associations représentatives des personnes handicapées reconnaîtront ce geste à sa juste valeur. Une politique du travail inclusive requiert de parler du travail au ministère du travail.

Il me reste à vous souhaiter une journée de réflexion et un colloque fructueux.

Je vous remercie.